

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2015-2020

RÉVISÉ POUR LA PÉRIODE 2021-2022



Stratégie gouvernementale
de développement
durable

2015
20

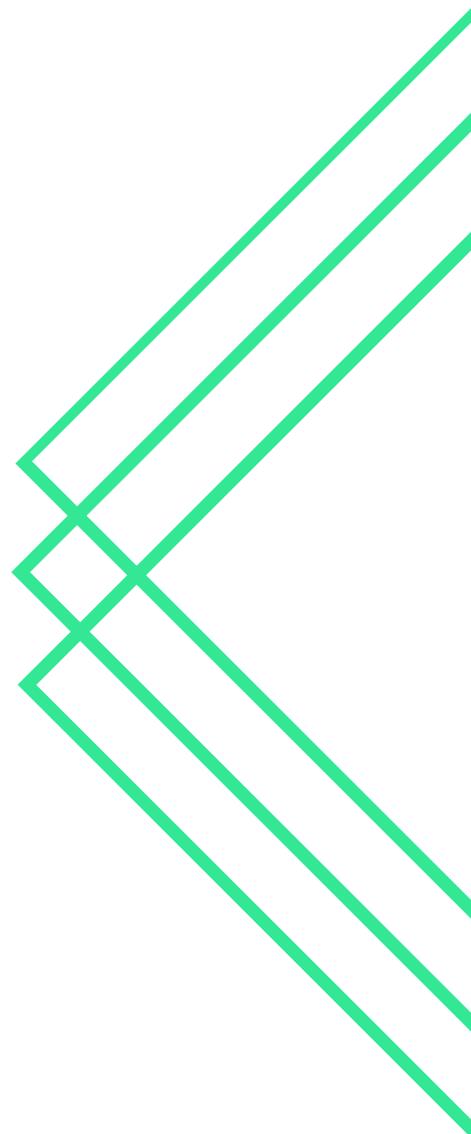
Mot du directeur général

Lors de l'adoption de la Loi sur le développement durable, le Musée national des beaux-arts du Québec œuvrait déjà à sauvegarder et partager le patrimoine collectif dont il a la garde. De par sa mission de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, le Musée entend bien continuer d'enrichir la conscience qu'ont les générations présentes et futures de leur histoire collective.

Le Musée réitère son engagement envers la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et est fier de vous présenter ce Plan d'action pour l'année de transition 2021-2022. Cette année encore, les employés se sont engagés à poser des gestes concrets afin d'améliorer nos pratiques dans les différents secteurs du Musée et d'incarner de plus en plus les valeurs et les principes qui sous-tendent le développement durable.



Jean-Luc Murray
Directeur général



Contexte et bilan

Adoptée en 2006, la Loi sur le développement durable a conduit à l'adoption d'une première stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui a été prolongée par le gouvernement jusqu'à l'adoption d'une nouvelle stratégie 2015-2020. Son adoption confirme l'engagement du Québec envers les objectifs adoptés lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002 et ceux des conférences des Nations Unies sur le développement durable de Rio de Janeiro tenues en 1992 et 2012.

Selon la Loi sur le développement durable, le développement durable est défini comme étant «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.»

La mise en œuvre et la réalisation du précédent Plan d'action de développement durable du Musée a permis de jeter les bases de sensibilisation, d'appropriation et de réalisation des concepts premiers du développement durable. Des actions de promotion du développement durable auprès de notre personnel et celles de la promotion de pratique de consommation responsable à l'accès ont été déployées et ont atteint leurs objectifs, tout comme celles soutenant la mission du Musée à l'égard de la mise en valeur du patrimoine culturel. De même, le Musée a débuté ses travaux de concertation en vue de déposer une politique respectueuse des droits et des besoins des artistes.

La Stratégie gouvernementale 2015-2020 repose entre autres sur huit orientations qui visent à améliorer les démarches de développement durable entreprises depuis 2008, ainsi qu'à faire en sorte que les actions déployées aient des effets dans les divers milieux de la société québécoise. Les orientations proposées sont:

- Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
- Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable
- Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Contexte et bilan (suite)

- Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques
- Améliorer par la prévention la santé de la population
- Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités
- Soutenir la mobilité durable
- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

La Stratégie 2015-2020 vise également 27 objectifs autour desquels s'articule l'activité gouvernementale en développement durable.

Dans le cadre de son plan d'action révisé pour l'année de transition 2021-2022, le Musée a retenu 4 orientations prescrites par la Stratégie gouvernementale (1, 4, 5 et 8) ainsi que 5 objectifs. Ces orientations et objectifs sont à la base des 10 actions inscrites au plan d'action 2021-2022 du Musée. Certaines de ces actions rejoignent également les objectifs de l'Agenda 21 de la culture qui rappelle que la culture contribue au développement de notre société et doit être considérée comme une dimension du développement durable, au même titre que les trois autres dimensions du développement durable, soit les dimensions sociales, environnementales et économiques.

Agenda 21 de la culture du Québec



L'Agenda 21 de la culture du Québec est un cadre de référence qui a comme objectif de donner l'impulsion à une vision renouvelée du développement de la culture.

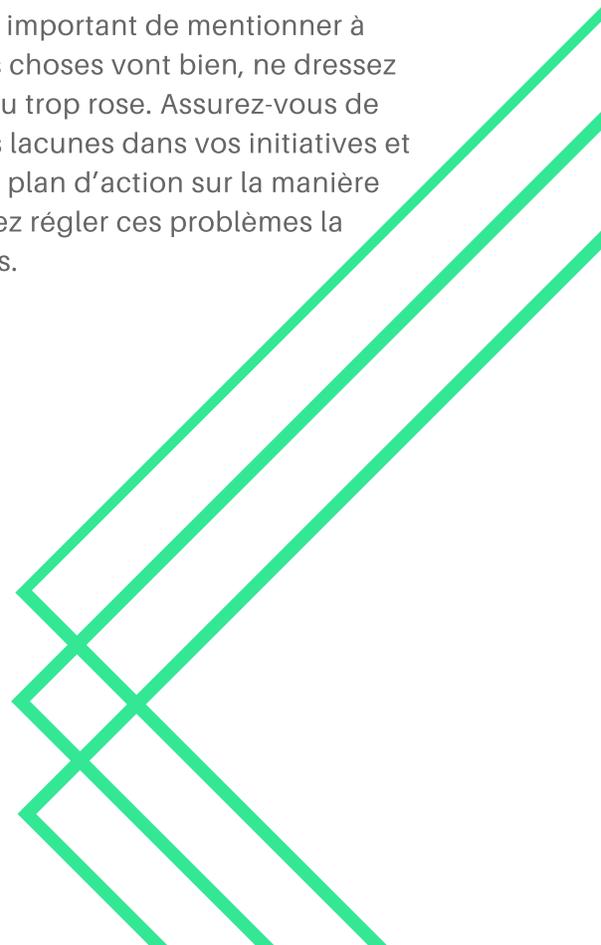
Son contenu est constitué d'une mise en contexte, d'une introduction, de trois principes, de 21 objectifs et d'une charte d'engagement qui vise à stimuler l'adhésion de tous les secteurs de la société.

L'ensemble constitue le cadre à partir duquel pourront être mises en oeuvre des actions qui permettront de renforcer les liens entre la culture et les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable, L'Agenda 21 de la culture du Québec recommande la prise en compte des principes de développement durable inscrits dans la Loi sur le développement durable, dont le principe de protection du patrimoine culturel.

La mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec s'effectue par l'engagement de différents acteurs de la société qui souhaitent contribuer à la recherche d'un développement durable par la prise en compte de la culture dans leurs actions, qu'ils soient des personnes, des organismes de la société civile, des entreprises ou des organismes gouvernementaux.

Bien qu'il soit important de mentionner à quel point les choses vont bien, ne dressez pas un tableau trop rose. Assurez-vous de bien noter les lacunes dans vos initiatives et d'élaborer un plan d'action sur la manière dont vous allez régler ces problèmes la prochaine fois.



Principes de développement durable

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement

EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement

PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique

ACCÈS AU SAVOIR

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation, ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable

Principes de développement durable (suite)

SUBSIDIARITÉ

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés

PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur

PRÉVENTION

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source

PRÉCAUTION

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement

PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent



Principes de développement durable (suite)

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens

RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources

POLLUEUR PAYEUR

Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci

INTERNALISATION DES COÛTS

La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale



Le plan d'action

2021-2022

ORIENTATION 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION 1

Améliorer les pratiques écoresponsables du Musée

Résultat recherché : 1

Lien avec les priorités gouvernementales: Gestion des matières résiduelles

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2022) : Cinq nouvelles mesures

Mesures planifiées 2021-2022

- Évaluation pour l'utilisation des plaques de plâtre (gyproc) de façon plus écologique, soit par la quantité utilisée ou par le type de matériaux
- Évaluation du choix de peinture en salle pour un produit à moindre émanation et plus écologique
- Amélioration du système d'inventaire des matériaux, vitrines et caisses disponibles
- Retrait des sacs de plastique à la boutique du Musée
- Retrait des couverts et ustensiles en plastique au Café du Musée, pour les visiteurs mangeant sur place

ACTION 2

Organiser des événements de façon écoresponsable

Résultat recherché : 1

Lien avec les priorités gouvernementales: Approvisionnement écoresponsable

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2022): Trois nouvelles mesures

Mesures planifiées 2021-2022

- Mise sur pied d'un projet pilote de camps d'été écoresponsable (matériaux pour les ateliers, activités, etc.)
 - Étude sur la conception d'ateliers écoresponsables, tout au long de l'année
 - Bonifier l'offre d'activités virtuelles pour la clientèle corporative
-

Le plan d'action | 2021-2022 (suite)

ACTION 3

Réaliser les projets de construction, de rénovation et d'aménagement des espaces d'exposition de manière écoresponsable

Résultat recherché : 5

Lien avec les priorités gouvernementales: Bâtiment durable

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2022): Six nouvelles mesures

Mesures planifiées 2021-2022

- Formation de 15 employés à l'*Écoconception et écoresponsabilité au cœur de l'exposition muséale* (6 hrs)
- Clauses écoresponsables de récupération des résidus prévues lors du chantier de réfection de maçonnerie du pavillon Gérard-Morisset
- Récupération et utilisation de murs et bancs déjà existants pour l'exposition *Picasso. Figures*
- Utilisation d'une scénographie préexistante pour l'exposition *Manasie Akpaliapik*
- Pour l'exposition *Serge Lemoyne*, récupération des structures pour les socles fabriqués dans le cadre de l'exposition *Miró à Majorque. Un esprit libre*
- Conception et réalisation d'un espace pour la famille dans le Passage Riopelle, dans un esprit de réutilisation à long terme du mobilier

ACTION 4

Poursuivre la migration infonuagique de concert avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ)

Résultat recherché : 6

Lien avec les priorités gouvernementales: n-a

Indicateur : Pourcentage de la migration nuagique effectuée

Cible (au 31 mars 2022): 50 %

Le plan d'action | 2021-2022 (suite)

ACTION 5

Contribuer à la mobilité durable des employés

Résultat recherché : 60

Lien avec les priorités gouvernementales: Mobilité durable des employés de l'État et télétravail

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2022): Deux nouvelles mesures

Mesures planifiées 2021-2022

- Mise en place d'une politique officielle de télétravail
 - Encourager la tenue des activités de formation en formule webinaire et à distance
-

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

ACTION 6

Poursuivre le développement d'une culture participative avec la communauté

Résultat recherché : n-a

Lien avec les priorités gouvernementales: n-a

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2022): Deux nouvelles mesures

Mesures planifiées 2021-2022

- Poursuivre le développement du projet « Les promenades urbaines ». Un sentier parcourant le complexe muséal du MNBAQ, mettant ainsi en valeur son circuit d'art public extérieur, tout en reliant des lieux historiques et patrimoniaux de la ville
 - Présentation de la seconde édition de « L'Art dans mon jardin », une programmation culturelle extérieure sur le parvis du pavillon central
-

Le plan d'action | 2021-2022 (suite)

ORIENTATION 4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectif gouvernemental 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

ACTION 7

Favoriser un accès grandissant à la programmation éducative et culturelle du Musée pour les personnes issues des milieux défavorisés et les personnes à besoins particuliers

Résultat recherché : 40

Lien avec les priorités gouvernementales: n-a

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2022): Sept nouvelles mesures

Mesures planifiées 2021-2022

- Installation de stations tactiles pour les personnes vivant avec des déficiences visuelles
 - Conception et réalisation d'ateliers pour des adolescents du Centre de solidarité jeunesse, des adultes vivant avec des déficiences intellectuelles et des personnes vivant avec des problématiques de santé mentale
 - Conception et réalisation de visites-ateliers pour des familles provenant de milieux défavorisés
 - Conception et réalisation de visites descriptives pour les personnes vivant avec des limitations visuelles
 - Conception et réalisation de visites pour des personnes en francisation
-

Le plan d'action | 2021-2022 (suite)

ORIENTATION 5

AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

Objectif gouvernemental 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

ACTION 8

Sensibiliser les employés du Musée aux saines habitudes de vies

Résultat recherché : 42

Lien avec les priorités gouvernementales: n-a

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2022): Deux nouvelles mesures

Mesures planifiées 2021-2022

- Inscrire des activités de formation pour une vie saine au plan de formation 2021-2022 (alimentation, sommeil, ergonomie d'un poste de travail, etc.)
 - Installation d'un nouvel abri à vélos près du pavillon Gérard-Morisset, dans un endroit agréable plus invitant et avec un nombre de places augmenté
-

Le plan d'action | 2021-2022 (suite)

ORIENTATION 8

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Objectif gouvernemental 8.1
Améliorer l'efficacité énergétique

Action 9

Mettre en place des outils de suivi de la consommation énergétique

Résultat recherché : 61

Lien avec les priorités gouvernementales: Bâtiment durable

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2022): Une nouvelle mesure

Mesure planifiée 2021-2022

- Effectuer une étude pour l'installation d'équipements de mesure de consommation électrique du pavillon Pierre Lassonde, afin de le séparer du reste du complexe muséal

Action 10

Mettre en œuvre des pistes d'amélioration de l'efficacité énergétique

Résultat recherché : 61

Lien avec les priorités gouvernementales: Bâtiment durable

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2022): Trois nouvelles mesures

Mesures planifiées 2021-2022

- Installation de variateurs de fréquence sur les systèmes de ventilation
- Remplacement de serpentins d'eau froide de systèmes de ventilation permettant une réduction de consommation d'eau refroidie
- Reconduction du programme de délestage en période de pointe d'Hydro-Québec. Réalisation de 6 périodes de délestage permettant une diminution de la consommation électrique

Annexe 1

Objectifs non retenus dans le Plan d'action de développement durable et motifs

En raison de la nature de la mission et des mandats qui lui sont attribués, le Musée national des beaux-arts du Québec ne prévoit pas entreprendre, en 2021-2022, d'actions spécifiques afin de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux suivants. Dans certains cas, les priorités d'intervention pour la période couverte ne permettent pas de participer à l'atteinte de ces objectifs.

1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables

3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

Annexe 1 (suite)

3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

6.1 Favoriser la mise en oeuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

Annexe 2

Plan d'action 2021-2022

ORIENTATION 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Actions		Indicateur	Cible
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique			
1.	Améliorer les pratiques écoresponsables du Musée	Nombre de nouvelles mesures	Cinq nouvelles mesures
2.	Organiser des événements de façon écoresponsable	Nombre de nouvelles mesures	Trois nouvelles mesures
3.	Réaliser les projets de construction, de rénovation et d'aménagement des espaces d'exposition de manière écoresponsable	Nombre de nouvelles mesures	Six nouvelles mesures
4.	Poursuivre la migration infonuagique de concert avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ)	Pourcentage de la migration nuagique effectuée	50%
5.	Contribuer à la mobilité durable des employés	Nombre de nouvelles mesures	Deux nouvelles mesures

1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

6.	Poursuivre le développement d'une culture participative avec la communauté	Nombre de nouvelles mesures	Deux nouvelles mesures
----	--	-----------------------------	------------------------

ORIENTATION 4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Actions		Indicateur	Cible
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés			
7.	Favoriser un accès grandissant à la programmation éducative et culturelle du Musée pour les personnes issues des milieux défavorisés et les personnes à besoins particuliers	Nombre de nouvelles mesures	Sept nouvelles mesures

ORIENTATION 5

AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

Actions		Indicateur	Cible
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie			
8.	Sensibiliser les employés du Musée aux saines habitudes de vies	Nombre de nouvelles mesures	Deux nouvelles mesures

ORIENTATION 8

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Actions		Indicateur	Cible
8.1 Améliorer l'efficacité énergétique			
9.	Mettre en place des outils de suivi de la consommation énergétique	Nombre de nouvelles mesures	Une nouvelle mesure
10.	Mettre en œuvre des pistes d'amélioration de l'efficacité énergétique	Nombre de nouvelles mesures	Trois nouvelles mesures